

www.dden-fed.org

15 mars 2025

Numéro 274

L'Éducation antidote au racisme



u 17 au 21 mars 2025, la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme valorise l'engagement des institutions et des acteurs de la société civile en faveur des principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

La discrimination est, aujourd'hui, bien souvent indirecte. **Des politiques et des comportements peuvent contribuer à alimenter la xénophobie.** Ainsi, le durcissement des politiques d'immigration et d'asile peuvent, en alimentant les préjugés, en cherchant des boucs émissaires à nos problèmes économiques et sociaux, contribuer à exacerber les tentations xénophobes. L'Éducation, le sport et le football, en particulier, sont des symboles de la diversité française et d'une nation enfin réconciliée, sur ce terrain, avec son idéal républicain d'intégration. Reste à le rendre effectif

dans d'autres domaines : emploi, logement, loisirs.... Depuis des années, notre Fédération avec d'autres, s'engage, dans la vie associative et dans notre fonction officielle, pour prévenir et combattre toutes ces formes d'exclusion, toute différence de traitement fondée notamment sur le sexe, sur une prétendue race, sur la couleur, sur l'ascendance, sur l'origine nationale ou ethnique, sur l'orientation sexuelle, sur la conviction religieuse ou philosophique, sur l'état de santé, sur un handicap....

Dans l'École, notre concours « Samuel PATY Se construire Citoyen » a l'ambition de transmettre aux élèves, citoyens en devenir, les valeurs et les principes républicains par la mise en action d'un projet collectif. De faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les principes de notre République laïque, démocratique et sociale. L'éducation est destinée à montrer que les idées racistes sont fausses et dangereuses. Elles sont fausses car la science a démontré qu'il n'existait pas plusieurs races humaines. Il n'existe qu'une seule espèce humaine. Que ceux qui défendent un enseignement particulariste hors du vivre ensemble, qui plus est surfinancé par la puissance publique, expliquent comment leur thèse est conciliable avec la lutte contre le racisme et l'apartheid, ou mêmes les sectes, dès lors tout aussi fondées à revendiquer des établissements à « caractère propre ».

En France, la République, fondée dès l'origine sur l'universalisme émancipateur, a aboli l'esclavage en 1794 et, de nouveau, en 1848 dès qu'elle fut de retour. Cependant, comme dans d'autres pays même démocratiques, des actes racistes perdurent. Le racisme se porte bien dans notre société. Les préjugés anciens sont confortés par des préjugés émergeants venant consolider l'idée que l'autre serait irrémédiablement différent, en raison de sa couleur de peau, de son origine nationale ou ethnique, de son orientation sexuelle, de sa santé, de son handicap, de ses convictions philosophiques ou religieuses et même de sa situation économique.

Notre Fédération des DDEN, revendique, plus que jamais, l'égalité des citoyens contre les discriminations négatives ou positives. Le racisme n'est pas inné chez l'enfant, il s'acquiert par l'environnement. L'École publique laïque est assurément un antidote au racisme.

Eddy KHALDI 13 mars 2025

FEDERATION DES DELEGUES124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

DEPARTEMENTAUX Tél: 01 47 70 09 59

DE L'EDUCATION

NATIONALE

Tél: 01 47 70 09 59 Courriel: federation@dden-fed.org Facebook: https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/



Sommaire:

- L'Éducation antidote au racisme (Édito)
- École inclusive : vers une nouvelle loi ? (Page 2, 3)
- École pour tous : simplifier les démarches et renforcer les formations (Page 4)
- Vers une commission d'enquête pour évaluer les effets de TikTok sur la santé mentale des jeunes (Page 5)
- Des propositions pour renforcer la politique de soutien à la parentalité (Page 6, 7)
- Guyane : vers la grève pour demander 700 postes d'enseignants (Page 8)
- Vers un premier bilan de l'expérimentation du port de la "tenue commune" dans les établissements scolaires (Page 9)
- Uniforme à l'école : la part du ministère s'élève à 1,6 million d'euros pour 2024-2025 (Page 10)
- Sarah El Haïry nommée au Haut-Commissariat à l'enfance (Page 11)

Attention: Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

École inclusive : vers une nouvelle loi ?

ne nouvelle loi en matière de handicap est-elle nécessaire ? Si la question n'est pas tranchée, elle est en tout cas posée par une mission d'évaluation lancée en novembre 2024 par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Vingt ans après la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'heure est au bilan estiment des députés qui ont lancé un travail transpartisan en vue d'évaluer l'application de cette loi.

« A-t-on besoin d'une nouvelle loi ou pas ? Doit-on redéfinir la notion de handicap quand on sait que l'ONU le définit comme une situation engendrée par une inadaptation de l'environnement ? Nous ne pouvons pas encore donner de réponses, il faut attendre les auditions et les témoignages des personnes. Mais c'est une question », a dit Christine Le Nabour (Ensemble pour la République), corapporteure de la mission avec Sylvain Peytavie (Écologiste et Social).

D'ici mai prochain, la mission prévoit une quarantaine d'auditions, de représentants d'associations, de personnalités qualifiées ainsi que d'intervenants issus d'instances nationales, européennes et internationales. Par ailleurs, la plateforme RienSansNous.fr permet déjà de recueillir des témoignages des personnes concernées. L'objectif: « identifier les mesures ayant fait l'objet d'une application incomplète et les facteurs ayant freiné leur mise en œuvre (ainsi que) les évolutions nécessaires pour garantir une société pleinement inclusive », indique le dossier de la mission.

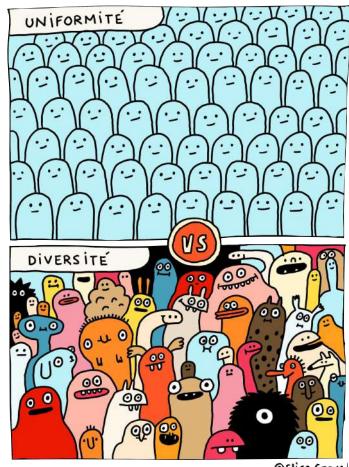
400 millions d'euros pour développer l'offre médicosociale

Les travaux de la mission se poursuivent dans un contexte marqué par la volonté du gouvernement d'accélérer le déploiement de l'école inclusive. Lors du CNSEI (Comité National de Suivi de l'École Inclusive), qui s'est réuni le 24 février, plusieurs annonces ont été



faites par Élisabeth Borne et Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap. Entre 2024 et 2030, 400 millions d'euros seront investis dans le but de soutenir le développement de l'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap. "Un effort particulier sera mené pour renforcer les structures médicosociales au sein des établissements scolaires, facilitant ainsi un accompagnement de proximité et une meilleure coopération entre l'Éducation nationale et le secteur de la santé", précisent les ministères.

Par ailleurs, le volume d'heures de formation initiale des enseignants, de 25 heures en 2024, doit être augmenté et la formation continue développée. Un plan de formation renforcé est prévu pour les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour qu'ils et elles aient "des perspectives de carrière plus attractives". Une



@Flise Grave

simplification des démarches des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) est aussi annoncée comme "une priorité". Et le déploiement de 500 PAS (Pôles d'Appui à la Scolarisation) à la rentrée 2025 et de 3 000 d'ici 2027 a été confirmé.

Faut-il chercher à scolariser en milieu ordinaire à tout prix ?

S'agissant de l'école, quels sont les axes de réflexion inscrits à l'agenda de la mission d'évaluation? "La volonté a été d'aller vers une école pour tous. Mais on en voit les limites, partage Christine Le Nabour. Aujourd'hui, comme pour l'emploi, il faut d'abord accueillir et ensuite adapter. Mais si le besoin de l'enfant était plutôt d'aller vers une institution ? C'est ce qui nous différenciera peut-être de l'ONU, qui veut éradiquer les institutions spécifiquement dédiées aux personnes en situation de handicap, c'est-à-dire à la fois les ESAT (Établissements ou Services d'Aide par le Travail) pour les travailleurs qui ne peuvent pas travailler en milieu ordinaire, ou les enfants en IME ou en ITEP. L'ONU porte une vision idéale d'une société qui s'adapte à tout le monde. Mais est-ce qu'il ne faut pas accepter qu'un enfant ne soit pas en école ordinaire, et plutôt bien pris en charge et épanoui ? C'est la grande question et ce sont les auditions qui nous permettront d'y voir plus clair." La présentation du rapport est prévue pour juillet 2025.

Le principe d'accueil de tous les enfants à l'école n'est pas remis en question, souligne la corapporteure. Il s'agit plutôt de définir leurs besoins et de chercher à y répondre le mieux possible. Christine Le Nabour prend en exemple à suivre les PAS. "Ils ont ce rôle à la fois d'accélérer le diagnostic, l'orientation de l'enfant et d'adapter l'environnement à ses besoins. C'est une manière de faire rentrer le médico-social dans l'Éducation nationale. Le co-diagnostic est nécessaire pour être au plus près des besoins."

École pour tous : simplifier les démarches et renforcer les formations

implifier les démarches, renforcer la formation des professionnels et réaffirmer la nécessité de faire entrer le secteur médicosocial au sein même de l'école. Voici les axes mis en avant pour construire "une école pour tous" par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) qui s'est réuni le 6 mars.

« Le choc de simplification », notamment s'agissant des demandes aux MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), vers



lesquelles se tournent les parents dont les enfants en situation de handisan nécessitent un accompagneme

situation de handicap nécessitent un accompagnement ou un dispositif éducatifs particuliers, avait déjà été annoncée par Charlotte Parmentier-Lecocq dans un entretien au *Parisien* le 26 février.

« La nouveauté que nous voulons mettre en place est qu'il ne sera plus question de redemander aux personnes dont la situation de handicap n'a pas évolué de reconstituer régulièrement un dossier de renouvellement », avait exposé la ministre déléguée au Handicap au média. Et de poursuivre : "Nous ne voulons plus que les personnes qui déménagent dans un autre département doivent refaire un nouveau dossier."

La ministre déléguée annonçait aussi l'automatisation d'un certain nombre de démarches. Par exemple, "un enfant qui est en situation de handicap devrait pouvoir, dès ses 16 ans, avoir la reconnaissance de travailleur handicapé pour qu'il n'ait plus à faire la démarche ultérieurement". Autre annonce faite au *Parisien* : des formulaires adaptés et plus simples à la place du seul dossier qui existe aujourd'hui pour toutes les demandes. Des mesures de simplification sur lesquelles devraient se pencher le groupe de travail "MDPH et facilitation des parcours", mis en place à l'issue du Comité Interministériel du Handicap.

Le CIH a acté ce 6 mars la mise en place de mesures concernant proprement l'école, tel que le déploiement des PAS (pôle d'appui à la scolarité), la finalisation de l'inscription de l'ensemble des enfants en situation de handicap à l'école avec l'attribution d'un identifiant national pour chaque élève (INE). Cet identifiant permet d'être comptabilisé dans les effectifs de l'éducation nationale, "ce qui facilite notamment l'accès aux bourses, au Pass Culture et aux inscriptions aux examens", précise le rapport du Comité Interministériel.

Ce dernier a confirmé la volonté de « renforcer les formations des enseignants, de les outiller sur l'approche neurosensorielle et les outils dédiés aux élèves à besoins éducatifs particuliers ». Est aussi prévue une réduction des délais d'attribution du Matériel Pédagogique Adapté (MPA) ainsi qu'une "mission flash" pour "associer pleinement les AESH au virage inclusif de l'école".

Vers une commission d'enquête pour évaluer les effets de TikTok sur la santé mentale des jeunes

uels sont les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs? C'est à cette question que devra répondre la commission d'enquête si elle est lancée. Une proposition de résolution, portée par Laure Miller (EPR), visant la création de la commission a été déposée à l'Assemblée nationale le 16 janvier et sera discutée en séance publique le 11 mars.

La plateforme compte aujourd'hui 1,562 milliard d'utilisateurs actifs à travers le monde dont 15 millions tous les mois en France. Il est « le 5e réseau social dont les utilisateurs sont les plus actifs », avance l'exposé des motifs qui justifie la nécessité de s'emparer de l'analyse du phénomène au vue de son ampleur.

Au-delà des questions de souveraineté et de protection personnelle (la plateforme étant en lien avec les autorités chinoises), la commission porterait son attention sur les "enjeux de santé publique" que pose la plateforme. "Avec un algorithme de recommandation extrêmement performant, TikTok parvient à maintenir des heures durant ses utilisateurs, dont beaucoup sont des adolescents voire des enfants, devant leur écran. Cette captation de l'attention poussée à l'extrême s'accompagne d'une mise en avant et d'un enfermement des utilisateurs dans des contenus dangereux ou hyper sexualisés", écrivent les députés.

La plateforme est accusée de pousser les jeunes vers des contenus dangereux, ce que pointent un rapport

de 2023 de l'ONG Amnesty International ainsi qu'une étude publiée en décembre 2022 par le Center for Countering Digital Hate qui "a révélé que l'application tend à diffuser un volume accru de contenus dangereux aux individus vulnérables. Ainsi, comparativement à des profils standards, les utilisateurs manifestant un intérêt pour les questions de santé mentale peuvent se voir proposer

dans leur fil 12 fois plus de vidéos

traitant du suicide".

Exposition à des contenus violents, addiction, enfermement dans des "bulles de filtres"... Ce sont les raisons, la liste n'étant pas exhaustive, qui poussent les députés à considérer "urgent" de prendre "des mesures pour endiguer les effets de TikTok sur l'état psychologique de nos jeunes".

La proposition de résolution vise la création d'une commission d'enquête de trente membres, chargée :

- d'étudier les dispositifs de captation de l'attention utilisés par TikTok, ainsi que leurs effets psychologiques, en particulier sur les mineurs;
- d'examiner les risques liés à l'exposition des jeunes utilisateurs aux contenus dangereux et à l'addiction numérique sur la plateforme;
- de proposer des mesures concrètes visant à protéger les mineurs, notamment en matière de régulation des contenus, de sécurité numérique et de modération des pratiques de la plateforme."

Des propositions pour renforcer la politique de soutien à la parentalité

l est nécessaire de modifier la perspective traditionnelle de la politique de soutien à la parentalité » et d'appeler les parents "à devenir partenaires de la société dans un esprit de coéducation et de codéveloppement". C'est la conclusion que la Commission "Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité" tire de son rapport après un an de travail, présidé par Hélène Roques, fondatrice de Notre Avenir pour tous, et Serge Hefez, psychiatre et thérapeute familial. Rendu à la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Catherine Vautrin le 13 février, le rapport comporte 40 propositions qui s'inscrivent dans le prolongement ou le renforcement des politiques de soutien à la parentalité.

La commission propose ainsi de densifier les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) par "la création d'offres de services", après avoir constaté "l'extrême hétérogénéité de la couverture nationale par les 1775 LAEP". Cette offre socle permettrait en outre "d'homogénéiser les âges pris en charge dans les LAEP". Actuellement, "parfois les LAEP prennent en charge les enfants de moins de six ans, mais parfois seulement de moins de cinq ou de trois ans, ce qui n'est pas sans incidence sur l'organisation de la vie parentale et le développement de l'enfant", note le rapport.

Un numéro d'urgence (0 805 382 300) pour les parents en détresse existe mais n'est pas suffisamment connu, estime la Commission. Celle-ci « recommande de pérenniser ce numéro vert et de renforcer ses missions







Je deviens DDEN



Je veux un DDEN pour mon école



pour qu'il devienne l'équivalent du 115 et puisse orienter vers des structures ou associations idoines après le temps d'échange ». Et aussi « de faire mieux connaître ce numéro vert, notamment à travers des campagnes d'information ».

S'inspirant d'initiatives déjà mises en place localement, la Commission « recommande la création d'un statut communal pour les familles monoparentales qui corresponde aux besoins des familles monoparentales dans chaque territoire ». Ainsi à Montpellier, « la gratuité des transports, la tarification sociale appliquée dans les cantines, les actions mises en place pour faciliter l'accès au sport et à la culture, le mode d'attribution des places en crèche favorable aux familles monoparentales, l'aide aux devoirs sont autant de mesures mises en place par la ville de Montpellier pour agir en faveur de ces parents responsables de famille monoparentale, plus exposés à la précarité et à l'isolement et dont les conséquences sont directes sur leur situation et celles de leurs enfants ». Est souligné le rôle pionnier de la ville de Ris-Orangis qui a voté en 2024 la création d'un statut communal pour les familles monoparentales avec des mesures concrètes pour améliorer leur quotidien.

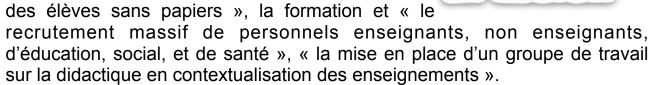
Le rapport propose le droit au répit « pour prévenir l'épuisement parental ». Les familles monoparentales représentent un public cible pour bénéficier de ce droit proposé par la CAF, mais toutes devraient y avoir accès. À noter que « depuis le 1er juin 2024, l'épuisement parental représente un nouveau motif d'intervention de l'Aide et Accompagnement à Domicile (AAD) ».



Guyane: vers la grève pour demander 700 postes d'enseignants

GUYANE

n Guyane, une intersyndicale "construit un mouvement de grève à partir du lundi 17 mars". La FSU, SUD (avec Lutte de Classes Education), le SNETAA-FO, le STEG (syndicat des travailleurs de l'éducation de Guyane) et l'UNEF ont chiffré les besoins de l'Académie et exigent « un plan de rattrapage d'urgence ». Les organisations demandent notamment « la construction massive d'écoles, de collèges et de lycées » et la rénovation des établissements actuels, « la scolarisation de tous les enfants de Guyane », « la régularisation LA RÉGION



Les signataires estiment que « le système d'éducation en Guyane cumule les retards » et en donne plusieurs exemples : seuls 45% des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat, « à Camopi, sur les 1500 enfants scolarisés depuis le début de l'école primaire, seuls 35 ont obtenu le bac », 30% des enseignants sont contractuels...

Ils calculent qu'il faudrait, pour le 1er degré, 444 postes de professeurs des écoles, 32 Psy-EN, 40 ILM (Intervenants en Langue Maternelle supplémentaires), et pour le second degré, il faudrait en plus 253 ETP d'enseignants, 25 CPE, 14 PsyEN-EDO, 10 assistantes sociales, une centaine d'AED, 44 personnels infirmiers. Il faudrait aussi ouvrir 12 collèges et 8 lycées, chaque établissement devant disposer d'un gymnase ainsi que d'un accès à un centre aquatique.

Manquent également, selon les signataires, une centaine de personnels administratifs et les moyens nécessaires à l'Université de Guyane.



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

Vous pouvez accéder à l'enquête en cliquant

Vers un premier bilan de l'expérimentation du port de la "tenue commune" dans les établissements scolaires

a réalisation de monographies pour l'évaluation qualitative des expérimentations d'une tenue vestimentaire commune à l'École est confiée à l'association FORS-Recherche sociale, "un organisme indépendant d'étude et de recherche en sciences sociales" dont le Conseil d'administration est présidé par Alain Vulbeau (sociologue, professeur à Paris Ouest - Nanterre La Défense). Elle devrait rendre sa copie d'ici un an. L'avis d'attribution du marché (pour 72 660€) est publié au BOAMP. Sept autres structures avaient candidaté.

Plusieurs médias ont déjà publié des enquêtes journalistiques, en voici l'essentiel

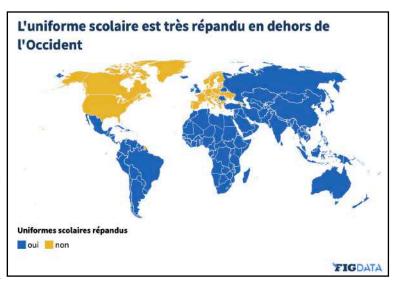
Ici Champagne-Ardenne (France bleu) a publié fin décembre un premier bilan trois mois après le lancement de l'expérimentation à Reims dans cinq écoles et à Châlons-en-Champagne dans deux écoles : "la tenue semble bien acceptée par les élèves". Quant aux municipalités, elles posent la question du coût. La mairie de Reims "a déjà dépensé 140 000 euros pour les tenues des élèves de cinq établissements scolaires" et ne prévoit pas de l'étendre aux autres écoles. "Du côté de Châlons-en-Champagne, le constat est similaire."

Le Point titre fin janvier "Un an après, la 'tenue unique' fait l'unanimité à l'école" après un reportage dans un collège de La Réunion, Amiral Pierre Bouvet de Saint-Benoit, mais ajoute tout de suite après "(quasiment)". Pour le principal du collège, "il n'y a que du positif", il évoque "un climat scolaire très apaisé et très serein". L'établissement n'a plus de "problèmes liés à des signes religieux ostentatoires à l'entrée de l'établissement".

Dans **Le Figaro** du 4 mars, Renaud Muselier, le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur annonce la fin de l'expérimentation du port de l'uniforme dans deux lycées de Nice et de Châteaurenard au motif que l'État a décidé de ne plus financer ce dispositif dans son dernier budget. "

Le 3 mars, nos confrères d'Europe 1 étaient dans une école de Troyes. Un élève déclare : "Il y a des copains qui ne portent presque jamais la tenue parce qu'ils la trouvent moche. La plupart la portent, mais pas tout le monde".

Fin février, "Actu Saint-Etienne" indique que l'expérimentation dans l'école élémentaire Crozon de Roanne "ne devrait pas être reconduite à la rentrée prochaine", pour des raisons pécuniaires.



<u>Uniforme à l'école : la part du ministère</u> <u>s'élève à 1,6 million d'euros pour 2024-2025</u>

e ministère de l'Éducation "poursuit son engagement" dans l'expérimentation de la tenue vestimentaire commune dans les écoles et les établissements scolaires, fait-il savoir dans un communiqué du 7 mars.

L'expérimentation, lancée en 2024, concerne des écoles et établissements volontaires en collaboration avec les collectivités territoriales. Le coût de la mesure revient à ces dernières qui ont pu bénéficier, lorsqu'elles en ont fait la demande, "d'un cofinancement des tenues par l'État à hauteur de 50 % de leur coût, dans la limite d'un montant maximum de 100 euros par élève et par année scolaire". La part de l'État s'est élevée à 1.6 million d'euros pour l'année scolaire 2024-2025.



Une "mission d'évaluation",

pilotée par la Depp, est en cours "afin de mesurer les effets de cette première année d'expérimentation", indique le ministère. Ses premiers résultats seront présentés fin avril 2025 et "permettront de déterminer les ajustements de l'expérimentation pour l'année scolaire 2025-2026 dans les écoles et les établissements qui poursuivront le projet". La réalisation de monographies pour l'évaluation qualitative des expérimentations d'une tenue vestimentaire commune, commandée par le ministère de l'Éducation, a été confiée à l'association FORS-Recherche sociale.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le ministère de l'Éducation "s'engage à procéder à un redéploiement de crédits sur le budget 2025 afin de financer la poursuite de l'expérimentation".

Sarah El Haïry nommée au Haut-Commissariat à l'enfance

ncienne ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles de février à septembre 2024, Sarah El Haïry, vient d'être nommée à la tête du Haut-Commissariat à l'Enfance. Elle a aussi été Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du SNU (Service National Universel) de 2020 à 2022.

Cette nomination est saluée par la CIIVISE. « Dans ses fonctions de ministre, Sarah El Haïry a défendu l'existence de la commission et l'importance de ses travaux, et le collège directeur de la commission lui



est reconnaissant de cet engagement », écrit la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants dans un

communiqué du 5 mars.



Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants

« Le collège directeur appelle donc Sarah El Haïry à une coopération pour construire ensemble une politique publique plus protectrice des enfants. » Ce qui relève d'une urgence pour la Commission qui rappelle que les Français « minimisent massivement le risque » et que « le silence qui entoure encore les violences dans certaines institutions est une preuve de plus du déni qui perdure autour de la pédocriminalité ».

